Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 23 (1872)

Heft: 9

Artikel: Extrait du rapport sur l'aménagement des forêts de communes et de

corportations du canton de Zurich, pendant l'exercice 1870-71

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-784099

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

s'opèrent d'après un plan élaboré avec le plus grand soin. Dans cette dernière localité, nous avons été accueillis avec la plus aimable hospitalité.

Cette excursion nous a montré quelles grandes difficultés il faut surmonter pour introduire une économie forestière régulière dans les pays de montagnes; mais elle nous a aussi fourni la preuve qu'on peut en venir à bout sans de trop grands sacrifices, si l'on procède avec connaissance de cause, et si tous les intéressés y mettent de la bonne volonté. Nous remplissons un devoir agréable en remerciant de tout notre coeur tous ceux qui nous ont aidé à atteindre le but de nos excursions.

Landolt.

Extrait du rapport sur l'aménagement des forêts de communes et de corporations du canton de Zurich, pendant l'exercice 1870—71.

1. Aire forestière.

Au commencement de l'exercice les forêts de communes et de corporations comprenaient une aire de 54079,72 arpents, et à la fin de 54253,40 arpents. L'augmentation comporte donc 173.68 arpents, dont seulement 58,76 proviennent de l'établissement de nouvelles forêts et d'achats.

2. Produits.

Dans la plus grande partie des forêts en question les parts des ayant-droit leur sont livrées sur pied; il en résulte que le tableau suivant des produits, dans lequel nous comptons 100 fagots pour un moule ne saurait être envisagé comme parfaitement exact. Ces chiffres ne sont cependant pas très loin de la vérité, parce que les administrations locales font faire presque partout des estimations aussi soignées que possible, et que les employés forestiers rectifient les indications de produits en les comparant avec l'état des peuplements, pour autant du moins qu'il s'agit d'exploitations principales.

- 1	,	Aire.	Produit	principaux.	Produits intermédiaires.	Total.
		ière.	oupes.	30upes.	forêt. produit	forêt.
		orest	de c	de f	otal. otal. otal. otal. lotal.	o de
		ire f	ndue	arp.	ortio	r ari
		₹	Ete	Par	Prop Prop	
				Visit de promot de companyon com	0/	

Futaies 31000 390,20 29467 75,5 0,95 70 12824 0,41 30 42291 1,36 Taillis comp. 23253 916,40 14560 15,9 0,63 94 958 0,04 6 15518 0,67

Total 54253 1306,50 44027 33,7 0,81 76 13782 0,25 24 57909 1,07

La proportion de 30 % des produits intermédiaires dans les futaies, montre qu'on y pratique les éclaircies avec un grand zèle; mais dans les taillis composés ces mêmes produits sont en revanche fort minimes.

L'importance des exploitations accessoires diminue d'année en année. C'est l'écorce de chêne qui donne les plus grands produits; on l'exploite dans la plupart des taillis composés, qui ont beaucoup de chênes en baliveaux et en sous-bois; mais comme la révolution est un peu élevée, on n'obtient guère d'écorce lisse. On pratique encore des exploitations agricoles temporaires sur beaucoup de coupes, mais on tend plutôt à y renoncer qu'à les augmenter. On ne recueille plus de la litière que dans le nord et l'ouest du canton, et même là cette récolte est peu à peu abandonnée. Beaucoup de communes retirent de beaux produits de leurs pépinières.

3. Aménagement.

a) Exploitation des bois et traitement des boisés.

A l'exception des peuplements de hêtres presque purs, où l'on exploite par coupes successives, les exploitations principales dans les sutaies se sont par des coupes rases dont l'assiette est déterminée par les plans d'aménagement. Ce n'est que dans des cas extraordinaires qu'on dépasse le produit soutenu, car, à peu d'exceptions près, on voit se manifester une tendance à augmenter les provisions sur pied plutôt qu'à les diminuer.

L'exécution des coupes dans les taillis composés n'est pas encore conforme aux règles d'une bonne économie forestière. En coupant les rejets du sous-bois on n'épargne pas assez les souches; en réservant les baliveaux on ne s'inquiète pas assez de choisir les essences les plus convenables, de ne réserver que des sujets vigoureux provenant de graines capables de résister au poids de la neige et du givre, et distribués convenablement sur toute la surface de la coupe. Au lieu d'une hache émoussée il faudrait employer la scie pour couper les rejets les plus forts; en choisissant les sujets destinés au balivage, il faudrait favoriser le chêne, qui sera de plus en plus recherché pour les traverses de chemin de fer. On ne devrait d'ailleurs jamais abandonner ce choix aux ayant droit, qui ayant intérêt à couper les belles plantes, sont tentés de ne laisser sur pied que les plus faibles. Pour compléter le balivage, surtout sur les sols secs, il faudrait aussi porter son attention sur le mélèze et le pin, qui croissent rapidement, ne nuisent pas trop au sous-bois par leur gouttière, et sont les essences les plus propres à remplacer le chêne. Enfin il faudrait toujours appeler l'inspecteur forestier pour procéder au martelage des baliveaux qu'on veut exploiter.

Les résultats favorables d'un traitement soigné des futaies sont si manifestes partout que les propriétaires de forêts exécutent volontiers à cet égard les ordres des employés forestiers. Mais on comprend que le zèle qu'on met à opérer les nettoyages et les éclaircies n'est pas le même partout; on ne fait pas non plus partout ces travaux avec la même connaissance de cause. On ne s'est pas encore débarrassé d'anciennes habitudes, qui ne peuvent persister qu'au grand détriment des forêts: ainsi on renvoie trop longtemps de débarrasser les cultures des mauvaises herbes et des bois blancs, on ébranche les jeunes peuplements trop tôt et trop haut, en faisant des éclaircies on se borne à couper les sujets tout à fait surcimés, et on ne cherche pas assez à obtenir le mélange des essences qui conviennent à la localité.

On a moins souvent pratiqué les éclaircies dans le sous-bois des taillis composés qu'on ne le faisait autrefois. Cela n'est dû qu'en partie à la répugnance avec laquelle la plupart des propriétaires procèdent à cette opération, il faut plutôt l'attribuer à ce que les employés forestiers ne mettent pas autant d'insistance à l'exiger, et qu'entr'autres ils ne demandent pas qu'elle se fasse sur les sols maigres et secs. Pour remplacer ces éclaircies, on procédera à l'avenir aux expurgades de bois-blancs de 4—8 ans après la coupe. Celles-ci peuvent être recommandées pour tous les sols et pour toutes les révolutions, tandis que les éclaircies proprement dites ne sont tout à fait à leur place dans les taillis

que sur des sols vigoureux et avec une révolution élevée. En enlevant à temps les bois blancs, on emploie le moyen le plus efficace pour favoriser les meilleures essences, et la croissance des nouveaux plants destinés à remplacer les souches dépérissantes. Le prétexte que cette opération causerait trop de lacunes dans le sous-bois ne doit pas décourager de l'entreprendre. Si les bonnes essences ne suffisent pas pour ombrager entièrement le sol, les bois blancs poussent de nouveaux rejets, et ils rattrapent bientôt les autres, lorsque l'opération a été exécutée à temps. On s'habitue peu à peu à donner des soins au balivage en élaguant les futurs baliveaux, en enlevant les branches gourmandes, et en exploitant à temps les sujets endommagés; cependant ce n'est encore que dans un petit nombre de localités qu'on voue à ces travaux tout le soin qu'ils méritent.

b) Régénération.

De toutes les améliorations forestières c'est le reboisement immédiat des coupes qui a été la plus facilement introduite, et qui jouit encore de la plus grande faveur auprès de nos propriétaires de forêts. Il n'est donc pas difficile d'introduire aussi dans les forêts de communes et de corporations les progrès qui se font dans cette branche d'économie forestière. Ce pendant bien des obstacles s'opposent encore à ce que les travaux de culture réussissent toujours à souhait. Il faut citer en particulier l'exécution des plantations en corvée, l'insuffisance des connaissances dans le personnel qui surveille les travaux, le manque de plants qui se fait toujours sentir après les étés secs, et les ravages des vers blancs.

D'après le plan des cultures on aurait dû reboiser 525,65 arpents, tandis qu'en réalité l'opération n'a été faite que sur 512,04 arpents. On a employé 1380 % de semences et 1,033,140 plants soit pour établir les nouvelles cultures, soit pour compléter les anciennes. La non-exécution de plusieurs cultures projetées provient du défaut de plants disponibles, d'autres n'ont pu être effectuées ensuite de la vidange trop tardive des coupes. Dans les pépinières on a semé 1398 % de graines et repiqué 1,384450 plants.

Les plantations sont en général dans un état très satisfaisant; la majorité des semis laisse en revanche beaucoup à désirer.

c) Autres travaux d'amélioration.

Autant que cela a été nécessaire on a curé les anciens fos-

sés d'asainissement; ceux que l'on a établis à nouveau ont une longueur de 16430 pieds. Il est rare que l'on néglige d'entreprendre les travaux de desséchement nécessaires, en revanche il arrive souvent que les fossés ne sont pas creusés assez profond,

et que les talus en sont trop rapides.

Les chemins forestiers nouvellement établis ont une longueur de 17730 pieds. On peut dire d'une partie qu'ils sont établis rationellement et solidement, d'autres n'ont qu'un caractère provisoire. En général on peut remarquer un certain progrès sous ce rapport; mais on est encore bien loin de pouvoir désigner ces travaux comme satisfaisants. Beaucoup de chemins sont trop étroits, et, dans bien des endroits, le tracé en a été fait avec négligence, sans qu'on s'inquiète assez de la direction à choisir et d'une répartition convenable des pentes. Dans la plupart des cas on a trop de répugnance à choisir un nouveau tracé, qui serait beaucoup plus rationel et pour n'abattre que peu de bois ou sous prétexte de diminuer le moins possible le sol productif, on suit la direction des anciens ehemins, et on emploie beaucoup de temps et d'argent pour les corriger sans parvenir ainsi à faire un travail qui suffise pour l'avenir.

Le remplacement des bornes brutes par des pierres taillées fait des progrès toutes les années, particulièrement dans les contrées où l'on peut se procurer facilement de la pierre de taille. Mais on ne s'inquiète pas assez d'ouvrir ou de maintenir ouvertes les lignes de démarcation; aussi ne peut-on trop recommander aux propriétaires de forêts de se conformer strictement aux prescriptions de la loi à cet égard; c'est le seul moyen d'empêcher des empiètements d'un propriétaire sur l'autre, et d'éviter toutes

les contestations à l'égard des limites.

4) Police et protection des forêts.

On exécute en général d'une manière satisfaisante les prescriptions de la loi sur la police des forêts et les mesures spéciales indiquées par les employés forestiers; il n'y a que l'achèvement de la vidange des bois pour le terme légal, qui donne lieu loutes les années à des avertissements, dans un assez grand nombre de communes et de corporations. On commence trop tard l'exploitation et on l'interrompt souvent encore par le mauvais temps ou pour d'autres circonstances; on n'aime pas à effectuer la vidange avec les bêtes à corne, surtout avec les vaches, par les journées rigoureuses d'hiver et la plupart des chemins forestiers étant ensuite mis presque hors d'usage par le gel et le dégel, on attend la bonne saison pour songer à la vidange des bois. Mais lorsque le printemps arrive les chemins ne sont pas davantage praticables par les temps humides, et quand il fait sec on a besoin des bêtes de trait pour les travaux de la campagne; ainsi le 30 avril arrive sans que la forêt soit vidangée. Quand on sera parvenu à introduire plus d'ordre à cet égard, on aura rendu un aussi grand service à l'agriculture qu'à l'économie forestière, car, en définitive, il faut souvent négliger les travaux agricoles les plus pressants pour satisfaire aux prescriptions de la loi, et pré-

server les forêts de grands dommages.

Les phénomènes naturels n'ont fait cette année que peu de mal aux boisés. La multiplication du bostriche typographe, qu'il y avait lieu de craindre au commencement de l'année, ne s'est pas produite à un degré menaçant. Les dommages causés par le fermès de l'épicéa ont plutôt diminué qu'augmenté. Les ravages des autres insectes n'ont pas été sensibles à l'exception de ceux des hannetons et des vers-blancs.

Le vent et la neige n'ont pas causé de dommages importants et les jeunes recrus ont été épargnes cette année par les gelées tardives, qui si souvent leur portent préjudice. Néanmoins l'accroissement du bois est resté endessous de la moyenne; ce qu'il faut sans doute attribuer principalement à la température froide

et aux vents fréquents du printemps.

Il ne se passe malheureusement pas de printemps sans qu'il n'y ait à signaler quelque incendie de forêt; ordinairement ces accidents proviennent de ce que des enfants ou même des adultes mettent le feu à l'herbe sans résléchir aux suites de cette action; heureusement que ces incendies ne prennent jamais de grandes dimensions à cause de la densité de la population, et de

la bonne volonté que tout le monde met à les éteindre.

Il n'est pas possible d'empêcher entièrement les délits forestiers et les vols de bois. Cependant dans les forêts de communes et de corporations, ils ne sont pas si multipliés qu'ils puissent exciter de grandes appréhensions, ou léser gravement les intérêts des propriétaires. La répression de petits délits, qui est dans la compétence des autorités communales, se fait promptement et avec succès, quand les délinquants sont solvables; mais on se plaint çà et là que, lorsque les cas sont portés devant les tribunaux, il y ait souvent acquittement des prévenus, parce qu'il est fort difficile, par suite de la nature même du délit, de le prouver d'une manière suffisante.

Nouvelles du personnel.

M. J. Riniker, inspecteur forestier du 4me arrondissement à Aarau, a été élu inspecteur cantonal des forêts du canton d'Argovie. La place qu'il occupait et dont le siège est à Lenzbourg, a été confiée à M. Häuslèr de Lenzbourg, inspecteur forestier à Rheinfelden.